



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE EXTRAORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à huis clos, dans le respect des règles mises en place par le gouvernement qui a décrété l'état d'urgence sanitaire (COVID-19), à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 16 h 30, le 23 juillet 2020.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Marie Gratton, maire**

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Richard Émond, conseiller au siège no. 4

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5 (au téléphone)

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT : Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENT : Yves Roy, directeur général et greffier

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 16 h 30.

RÉS.25.07.20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.26.07.20

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE / M. SIMON DECHAMPLAIN & MME CINDY HOUDE

CONSIDÉRANT le rapport daté du 25 juin 2020 déposé devant le Conseil municipal ainsi que les recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis publié le 30 juin 2020 sur le site Internet de la municipalité et le 8 juillet 2020 dans le journal l'Avantage Gaspésien ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil n'a reçu aucune opposition à cette demande ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 22, rue de la Falaise à Cap-Chat, lots 65 14-42-3, 65 14-47-1 et P65 14-47, du Rang UN, Canton Cap-Chat – zone Rb.31), afin de permettre :

- L'empiètement dans la marge de recul avant pour la construction d'une toiture au-dessus du patio existant et la construction d'un petit toit de 48 pouces x 40 pouces au-dessus de la porte d'entrée du côté de la rue du bocage ;
- La marge de recul avant sera de plus ou moins 1,65 mètres au lieu du minimum requis de 4,50 mètres pour la toiture au-dessus du patio ;
- La marge de recul avant sera de plus ou moins 3,35 mètres au lieu du minimum requis de 4,50 mètres pour le petit toit au-dessus de la porte d'entrée.

ADOPTÉE

RÉS.27.07.20

ACHAT DE RADIOS MOBILES, RADIOS PORTATIVES ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS RADIOS / TÉLÉCOMMUNICATIONS DE L'EST – 21 921.11 \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC de La Haute-Gaspésie ont adopté le système de communication appelé NOMADE passant de la technologie analogique à celle du numérique ;

ATTENDU QUE cette nouvelle technologie dote le Service incendie et celui des Travaux publics d'équipements de communication leur permettant de communiquer tous sur une même fréquence, sur l'ensemble du territoire de la Ville, incluant les zones éloignées du littoral ;

ATTENDU QUE cette nouvelle technologie permettra également la communication entre tous les services des différentes municipalités de la MRC assurant une meilleure coordination advenant un sinistre touchant tout le territoire ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité de **PROCÉDER à l'achat de radios mobiles et portatives dotées de la technologie numérique et autres équipements**, tels que plus amplement décrits à la soumission numéro 106424 déposée par l'entreprise **Télécommunications de l'Est** et datée du 15 juin 2020, au montant de **21 921.11 \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.28.07.20

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CLD DE LA HAUTE-GASPÉSIE VIA LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

ATTENDU QUE dans le cadre des « *Journées de la culture* » 2020, la Ville de Cap-Chat entend organiser un atelier d'exposition des œuvres des artistes locaux en art et culture ;

ATTENDU QUE pour ce faire, une aide financière maximale de 3 000. \$ est disponible via le Fonds de développement culturel administré par le CLD de La Haute-Gaspésie ;

ATTENDU QUE les coûts inhérents à l'organisation d'une telle activité sont estimés à plus ou moins 5 000. \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville :

- **ORGANISE**, dans le cadre des « *Journées de la culture* » 2020, un **atelier d'exposition des œuvres des artistes locaux en art et culture** ;
- À cet effet, **AUTORISE** la **présentation d'une demande d'aide financière au CLD de La Haute-Gaspésie via le Fonds de développement culturel** ;
- **AUTORISE le maire**, madame Marie Gratton, à **signer tout document en lien avec cette demande**.

ADOPTÉE

Il est 16 h 45 et il est proposé par **RENALD ROY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER